

COMMUNE DE LONGWY SUR LE DOUBS

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de LONGWY SUR LE DOUBS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Pierre THIÉBAUT.

PRÉSENTS : BAILLY Sylvain, BEDIOT Daniel, CHARTON Laurent, CLAVIER Dominique, CLAVIER Hervé, JEANNEAUX Jean-Claude, PEGUILLET Laurence, THIÉBAUT Pierre et VAUCHEY Colette.

ABSENTS : BRUGGER Damien, ECOIFFIER Ludovic et GAUDILLIER Stéphane.

ABSENTS EXCUSÉS : PEGUILLET Patrick (pouvoir à Jean-Claude JEANNEAUX), GODARD Christine (pouvoir à Hervé CLAVIER), CHAPELOTTE Séverine (pouvoir à Laurence PEGUILLET).

SECRETAIRE : PEGUILLET Laurence.

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- Ouvrir les inscriptions pour l'affouage 2026 aux extérieurs dans les mêmes conditions que les affouagistes habitant Longwy sur le Doubs.
- Valider les décisions modificatives présentées ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DF compte 615221 Entretien et réparations terrains	4 500 €	
DF compte 65736211 Subvention de fonctionnement / Budgets annexes et régies		4 500 €
Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DF compte 605 Achats de matériel, équipements et travaux		4 500 €
RF compte 75822 Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal		4 500 €

- Valider la proposition de la maison RAMEL pour le repas du 11 novembre 2025.
- Valider les conditions pour être inscrit au repas ou avoir un colis soit : avoir 70 ans dans l'année et plus, habiter Longwy/Doubs et être inscrit sur les listes électorales au 1^{er} janvier de l'année en cours.
- Valider les tarifs du repas comme suit :
 - o Pour les conjoints : 25 €.
 - o Pour les présidents d'associations et membres de commissions : 12.50 €.
- Valider l'état des frais de scolarité 2024 2025 et leur répartition selon la commune d'origine.
- Valider le passage en Contrat à Durée Indéterminée de l'agent contractuel rattaché aux interventions techniques polyvalent en milieu rural à compter du 11 décembre 2025 pour une durée hebdomadaire de 28 heures.
- Valider la convention d'achat proposée par M. Francis MARTIN à la commune dans le cadre de la vente des peupliers, selon les conditions ci-après :
 - o Le prix de vente est de 48 € le m3 bord de route.
 - o L'exploitation est à la charge de la commune.
 - o Les houppiers seront donnés à l'entreprise ETBE Daubigny en échange du nettoyage du terrain.
 - o L'abattage et le débardage est fixé au prix de 23 €.
- Faire un don de 50 € pour le TELETHON 2025.

Plus de question n'étant posée, la séance est levée à 22h05.

Le Maire



Pierre THIÉBAUT